

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

**Arrêté N° 340 du 14 Avril 2019 modifiant et complétant
L'arrêté N°222 du 11 Mars 2019 portant ouverture d'un concours sur épreuves
en vue de l'accès au grade de maître de conférences
hospitalo-universitaire classe A.**

Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

Vu le décret présidentiel n°19-111 du 24 Rajab 1440 correspondant au 31 Mars 2019 portant nomination des membres du Gouvernement,

Vu le décret exécutif n°08-129 du 27 Rabie Ethani 1429 correspondant au 03 mai 2008 portant statut particulier de l'enseignant chercheur hospitalo-universitaire,

Vu l'arrêté n°222 du 11 Mars 2019 portant ouverture d'un concours sur épreuves en vue de l'accès au grade de maître de conférences hospitalo-universitaire classe A,

Après concertation avec le Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière,

ARRETE:

Article 1^{er}: Le présent arrêté a pour objet de modifier et de compléter certaines dispositions de l'arrêté n°222 du 11 Mars 2019 susvisé.

Article 2 : L'article 2 de l'arrêté n°222 du 11 Mars 2019 ,sus-visé, est modifié, et rédigé comme suit :

« Article 2: Le nombre de postes de maitres de conférences hospitalo-universitaires classe A à pourvoir au titre du concours est fixé à sept cent quatre-vingt-dix-sept (797) dont quatre-vingt-treize (93) au titre de la santé militaire, répartis par structure hospitalo-universitaire et spécialité tel que figurant en annexe au présent arrêté .»

Article3 : L'article 4 de l'arrêté n°222 du 11 Mars 2019, sus-visé, est modifié, et rédigé comme suit :

« Article4 : la date de clôture des inscriptions est fixée à vingt-cinq (25) jours ouvrables à compter de la date de publicité du concours. »

Article4 : L'annexe de l'arrêté n°222 du 11 Mars 2019, sus-visé, est modifiée et complétée comme suit :

- **CHU Hussein-dey :**
 - Ouverture d'un poste (01) supplémentaire en Pédiatrie (Sce. A).
- **CHU Bab-EI-Oued :**
 - Ouverture de trois postes (03) supplémentaire en Epidémiologie.
- **CHU Beni-Messous :**
 - Ouverture d'un poste (01) supplémentaire en Pédiatrie (Sce. A).
 - Ouverture d'un poste (01) supplémentaire en Chirurgie Générale
- **CHU Tizi-Ouzou :**
 - Ouverture d'un poste (01) supplémentaire en Réanimation Médicale.
- **CHU Annaba :**
 - Ouverture d'un poste (01) supplémentaire en Chirurgie Urologique.
 - Ouverture de deux postes (02) supplémentaire en Oncologie Médicale.
- **CHU Oran :**
 - Ouverture de deux postes (02) supplémentaire en Hématologie.
 - Ouverture d'un poste (01) supplémentaire en Gynécologie Obstétrique.
 - Ouverture d'un poste (01) supplémentaire en Pneumo-phtisiologie (Sce. A).
- **EHU Oran :**
 - Ouverture d'un poste (01) supplémentaire en Réanimation Médicale.
 - Ouverture de deux postes (02) supplémentaire en Chirurgie Cardiaque.
 - Ouverture d'un poste (01) supplémentaire en chirurgie Thoracique.
 - Ouverture d'un poste (01) supplémentaire en Cardiologie.
 - Le poste de Biophysique Médicale ouvert à l'EHU Oran est positionné au service de Médecine Nucléaire au lieu de service de Radiologie.
- **CHU Sétif :**
 - Ouverture d'un poste (01) supplémentaire en Anatomie Pathologique.
 - Ouverture de deux postes (02) supplémentaire en Médecine du Travail.
- **CAC Sétif :**
 - Ouverture d'un poste (01) supplémentaire en Oncologie Médicale.
- **CPMC :**
 - Ouverture d'un poste (01) supplémentaire en Oncologie Médicale.
- **EPH Djilali BELKHENCHIR EI-Biar :**
 - Ouverture d'un poste (01) supplémentaire en Médecine Interne.
- **EHS DRID HOCINE :**
 - Ouverture d'un poste (01) supplémentaire en Psychiatrie (Sce A).
- **EHS ZEMIRLI :**
 - Ouverture d'un poste (01) supplémentaire en Chirurgie Orthopédique

- **EHS FRANTZ FANON Blida :**

- Ouverture de deux postes (02) supplémentaires en Pédopsychiatrie (Sce. Pédopsychiatrie).
- Suppression de deux postes (02) en Psychiatrie (Sce. Infanto-Juvenile).

- **EPH Bechar :**

- Ouverture d'un poste (01) supplémentaire en Gynécologie Obstétrique (Sce. Médecine Interne)

- **Santé Militaire :**

- Ouverture de deux postes (02) supplémentaires en Chirurgie Orthopédique
- Ouverture d'un poste (01) supplémentaire en ODF.
- Ouverture d'un poste (01) supplémentaire en Pathologie Bucco-dentaire.
- Ouverture d'un poste (01) supplémentaire en Chirurgie Pédiatrique.
- Suppression d'un poste (01) en Pédiatrie.

Article 05 : Le présent arrêté sera publié au bulletin officiel de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

Fait à Alger, le 14 Avril 2019

**Le Ministre de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique**

Docteur BOUZID Tayeb